

PROCÉDURE SPÉCIFIQUE DE RECRUTEMENT

Fiche à destination du candidat et de son établissement



2nde pro. agricole Conduite et gestion de l'entreprise hippique au LPA Jean-Marie Bouloux, Montmorillon (86)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée professionnel Agricole Jean-Marie Bouloux - Rue du Château Ringuet - 86500 MONTMORILLON

Contact : 05-49-91-03-97 – Site : <https://www.formations-agrinature.com/>

Contenu et particularités de la formation

Horaires hebdomadaires environ 30 heures :

- Enseignements généraux (langues, sciences...)
- Enseignements professionnels (travaux pratiques, visites d'élevage...)
- 2 heures en section européenne : 1h d'anglais renforcé + 1h de discipline non linguistique (autre matière enseignée en anglais).

Stages :

- 18 à 22 semaines de stage professionnel dans une entreprise canin félin réparties sur les 3 années de formation
- Stage à l'étranger obligatoire au mois de juin de l'année de 1^{ère} Bac Pro

Examens :

- Validation du BEPA en contrôle continu (CCF) lors de la formation
- Pour le Bac PRO 50% en contrôle continu et 50% en épreuve terminale (écrites et orale)

Capacité d'accueil en Seconde : 24 places pour environ 40 demandes.

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter la [fiche dédiée](#) le site Onisep.fr

Modalités de candidature et conditions d'accès

- ▶ **Un dossier de motivation est à retirer au LPA :**
 - lors des journées portes ouvertes du samedi 14 mars 2020 de 9h à 17h
 - ou lors des stages d'immersion.
- ▶ Ce dossier, rempli par le candidat, est à retourner au plus tard au lycée pour le **Vendredi 10 avril 2020**
- ▶ Suite à l'étude des dossiers par l'équipe pédagogique du lycée, certains candidats seront susceptibles d'être convoqués à **un entretien de motivation** ainsi qu'à **des tests d'équitation en mai/juin 2020 (une convocation leur sera envoyée).**

L'objectif de l'entretien est d'une part, d'assurer aux élèves et aux familles une **information** sur le secteur professionnel ; il permet à l'élève de confirmer son choix d'orientation dans cette formation et d'autre part, de permettre aux familles d'intégrer les contraintes liées à la section et de permettre aux équipes éducatives d'appréhender les motivations du candidat et sa connaissance des exigences du métier.

Informations complémentaires

Cours du lundi 9h40 au vendredi 15h30.

Accueil à l'internat le dimanche soir à partir de 21h00.

Journée portes ouvertes le samedi 14 mars de 9h à 17h

2nde pro. agricole Conduite et gestion de l'entreprise hippique au LPA Jean-Marie Bouloux, Montmorillon (86)

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

Critères de recrutement

Le recrutement pour l'entrée en classe de seconde professionnelle **Conduite et gestion de l'entreprise hippique** est national. Les élèves sont recrutés en tenant compte, entre autre, de leur motivation rapportée aux caractéristiques du diplôme et de la possession du galop.

- ▶ **Aptitudes particulières demandées** : possession du **Galop 3**, résistance physique, habileté, patience, sens de l'observation, maîtrise de soi, sociabilité, organisation.
- ▶ **Contre-indications médicales** (à titre indicatif et sous réserve d'un avis médical circonstancié). Pas d'impotence des membres, même partielle. Pas de cardiopathie, asthme, faiblesse musculaire importante, taille et poids insuffisants, poids excessif. Certificat médical (+ vaccin BCG - DT polio)

L'affectation

1. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- ▶ Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **téléservice affectation, entre le 4 mai et le 1^{er} juin 2020 inclus**, disponible dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- ▶ Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant le **12 juin 2020** (10h).

Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

2. Décision

Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation, à partir du **1^{er} juillet 2020** :

- dans le **téléservice Affectation**,
- sur le **site de l'académie de Poitiers**, (rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > [Après la 3^e.](#))
- ▶ Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription
- ▶ Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- ▶ Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

La décision d'affectation en 2nde professionnelle agricole **Conduite et gestion de l'entreprise hippique** est prononcée par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**.

Le candidat et son responsable légal sont informés par courrier de cette **décision d'affectation** et procèdent ensuite à **l'inscription** au LPA Jean-Marie Bouloux.

¹ (AFFectation des ÉLÈves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.